

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

>

[Handicap et emploi dans le secteur privé \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N451\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N451)

>

[Secteur privé : qu'est-ce que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ? \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F23149\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F23149)

Question-réponse

Secteur privé : qu'est-ce que l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés ?

Vérfié le 01 janvier 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Tout employeur d'au moins 20 salariés doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de **6 %** de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les salariés quelle que soit la nature de leur contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travail handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. Si l'employeur ne respecte pas son obligation d'emploi, il doit verser une contribution annuelle.

Tout replier Tout déplier

De quoi s'agit-il ?

Quelles sont les personnes concernées par l'obligation d'emploi ?

Comment sont décomptés les salariés ?

Déclaration obligatoire de l'employeur

Quelles sont les conséquences en cas de non-respect de l'obligation d'emploi ?

Textes de référence

Services en ligne et formulaires



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F23149>

Hôtel de Ville

5 chemin de Bellevue CS 80015

49610 Mûrs-Érigné

Questions ? Réponses !

Comment être reconnu travailleur handicapé (RQTH) ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1650>)

Et aussi

Aides financières pour l'embauche d'un travailleur handicapé (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F15204>)

Ressources humaines

Pour en savoir plus

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés [↗](https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/oeth) (<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/oeth>)

Ministère chargé du travail

Site de l'Agefiph [↗](http://www.agefiph.fr) (<http://www.agefiph.fr>)

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph)

©
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F23149>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Mûrs-Érigné